

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 25 novembre 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 15/11/2024

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 9

Pour : 9

**Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Thomas HOUDELETTE par Caroline MITOUART

**Excusés** :

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Grégory HAVEL, Morgan BOURDON, David MASCRET

**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER

### Objet : Clôture du budget annexe "Lotissement Saint Vincent" au 31/12/2024 - DE\_2024\_028

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe "Lotissement Saint Vincent" a été créé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 par délibération du Conseil Municipal en date du 12/04/2005.

Compte tenu que la majorité des terrains ont été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister. Les opérations comptables retraçant la réintégration des terrains restants, l'excédent des ventes de terrains, les TVA relatives à ces terrains, les prêts bancaires seront réalisées au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Accepte la clôture du budget annexe « Lotissement Saint Vincent » au 31/12/2024 ;
- Autorise l'intégration du budget annexe "Lotissement Saint Vincent" au budget principal ;
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA ;
- Autorise l'intégration des terrains vendus et à vendre du "Lotissement Saint Vincent" au budget principal ;
- Autorise les déclarations et les opérations comptables des TVA du "Lotissement Saint Vincent" sur le budget principal ;
- Accepte le remboursement des prêts bancaires du budget annexe "Lotissement Saint Vincent" sur le budget principal ;
- Autorise le Comptable du Trésor Public à procéder à toutes les écritures comptables en fonctionnement et en investissement du Budget annexe « Lotissement Saint Vincent » ;
- Autorise le Comptable du Trésor Public à procéder à toutes les écritures comptables en fonctionnement et en investissement du Budget annexe « Lotissement Saint Vincent » au Budget principal ;
- Autorise le Comptable du Trésor Public à clôturer définitivement le budget annexe « Lotissement Saint Vincent ».

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

La Secrétaire de séance,  
Monique DE BROUWER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>28 / 11 / 2024</u> et publié ou notifié le <u>29 / 11 / 2024</u>
--